

Société suisse des géomètres : procès-verbal de la XXVIe assemblée générale du 18 mai 1930, à Neuchâtel

Autor(en): **Rahm, H.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und
Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et
améliorations foncières**

Band (Jahr): **28 (1930)**

Heft 8

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

à Nidau, Mathey Charles à Vaumarcus, Meier Emile à Délémont, Oeuvray Albert en Espagne, Pulver Hans à Vacallo, Rebetez Jules à Lajoux, Schmalz Georges à Stalden, et Zoss Ernest à Berne.

2^o *Objets à l'ordre du jour de l'assemblée générale:*

On discute diverses modifications ayant trait à la rédaction de certains articles du projet de *révision des statuts*, mais il est décidé de s'en tenir au texte du projet.

Au sujet du *règlement de taxation*, le caissier Kübler insiste pour qu'on arrive à l'établissement d'un tarif uniforme pour l'exécution des travaux techniques relatifs aux remaniements parcellaires. Au sujet du *Congrès international*, Allenspach est désigné comme rapporteur pour l'assemblée général, et Bertschmann donne quelques indications relatives à la nomination de divers membres de commission. Pour ce qui concerne la formation du *personnel auxiliaire*, Fisler rapportera sur le fond de la question, tandis que Schwyzer fera diverses communications intéressant le premier cours de préapprentissage qui a eu lieu à Zurich.

Divers. Les honoraires pour collaborateurs occasionnels sont fixés provisoirement à fr. 6.— par page.

Kübler fait des propositions pour la nomination de membres vétérans comme prévu par le projet de révision des statuts. Comme caissier, Kübler est également chargé de faire le nécessaire pour l'encaissement auprès des sections des contributions de taxation. Sitôt les nouveaux statuts entrés en vigueur, ces contributions seront réclamées dès le moment où le nouveau tarif a été appliqué, c'est-à-dire avec effet rétroactif jusqu'en 1927.

Olten, juin 1930

Le secrétaire: H. Rahm.

Société suisse des Géomètres.

Procès-verbal

de la XXVI^e Assemblée générale du 18 mai 1930, à la salle du Grand Conseil, au château de Neuchâtel.

La séance est ouverte à 10h 40 par le président central Bertschmann, qui salue la présence de l'ancien président et membre honoraire Mermoud, du directeur des mensurations cadastrales Baltensperger, du géomètre cantonal Guibert, des ingénieurs ruraux Wey et Fluck, et du professeur Bäschlin; il rappelle les noms des collègues décédés depuis la dernière assemblée générale, soit Jos. Fellmann, ancien directeur du chemin de fer du Righi à Vitznau, Jean Donzallaz à Romont, et Marcel Décoppet à Yverdon, et l'assemblée se lève en leur honneur.

Les collègues Ganz, Sturzenegger et Gruber sont désignés comme scrutateurs, et Nicod comme traducteur. La liste de présence indique 58 participants.

Le *procès-verbal* de la XXV^e assemblée générale du 15 juin 1929, à Zoug, qui a été publié aux pages 180—182 du journal du mois d'août, est admis sans discussion.

Le *rapport annuel* et les *comptes de 1929* ont paru dans le numéro de février du journal; ils sont admis sans aucune observation. Après quelques explications du caissier Kübler concernant le *budget 1930*, les propositions de l'assemblée des délégués sont adoptées, c'est-à-dire que la cotisation annuelle reste fixée à fr. 18.— et chaque membre payera une contribution supplémentaire de fr. 5.— en faveur de l'organisation du Congrès international des géomètres. Les autres postes du budget sont admis sans discussion.

La ville de *St-Gall* est choisie comme lieu de l'assemblée générale de 1931.

Révision des statuts et du règlement de taxation. La parole est au collègue Fröh, qui expose les motifs qui ont nécessité une révision partielle des statuts, raisons d'ordre social et financier. En premier lieu il était désirable de créer une nouvelle catégorie de membres, et comme cela existe dans plusieurs grandes associations, le projet prévoit des membres vétérans. En outre la caisse centrale a besoin d'une meilleure alimentation si la société veut pouvoir s'occuper d'une façon active des nombreuses questions qui lui sont soumises. En 1928 déjà, le Comité central avait été chargé d'étudier une révision des statuts et de prévoir en particulier le versement par les sections à la caisse centrale d'une part des contributions de taxation, à savoir le 1 % du montant des travaux adjugés. Tenant compte des travaux exécutés par le groupe des praticiens pour établir les tarifs de mensuration, les sections de la Suisse allemande (Berne excepté) et du Tessin payent volontairement depuis quelques années ces contributions à la caisse du dit groupe. Une révision des statuts permettrait d'obliger toutes les sections au paiement de ces contributions qui seraient versées à la caisse centrale. Celle-ci en restituerait une part au groupe des praticiens, part variant avec l'importance des travaux fournis par ce groupe.

Le premier projet de révision des statuts était prêt pour la dernière assemblée générale de Zoug, mais pour des raisons d'opportunisme le Comité central retira cet objet de l'ordre du jour. Le projet actuel, revu par le Comité central et l'assemblée des délégués, a été adressé à chaque sociétaire, et l'entrée en matière est votée.

Des différences existant entre les textes allemand et français sont relevées par Emery, et Pelichet désire une révision générale des textes français des statuts et du règlement de taxation. Pour faciliter les délibérations, Ganz propose de s'en tenir au texte allemand, et Mermoud de discuter article après article. Ces propositions sont admises et seuls les articles modifiés sont mis en discussion.

Statuts: L'art. 4 est admis sans discussion. A l'art. 6, Gruber propose un amendement tendant à permettre aux membres exclus de la société de recourir devant l'assemblée générale. Cette proposition présentée tardivement est écartée. Fisler rappelle la proposition qu'il avait faite lors de l'assemblée des délégués de 1929, tendant à remplacer à l'art. 19 les mots « d'entente avec les organes du groupe des praticiens » par « d'entente avec les organes des groupes intéressés ». Schärer défend le projet (texte allemand!) et la majorité lui donne raison.

L'art. 31 provoque des réserves et une opposition de Pelichet qui fait remarquer que les statuts de la Section vaudoise, statuts approuvés en leur temps par le Comité central, ne prévoient pas l'obligation pour ses membres de se rattacher à la Société suisse. Pelichet propose de laisser aux sections la possibilité d'admettre des membres passifs ne faisant pas partie de la société centrale et que les exceptions prévues à l'art. 31 soient laissées dans la compétence des sections. Le président Bertschmann rappelle que les circonstances ne sont pas les mêmes en Suisse romande qu'en Suisse allemande et que la Section vaudoise compte encore parmi ses membres de nombreux collègues qui ne pratiquent plus la profession; aussi faut-il bien examiner les circonstances spéciales avant de discuter les exceptions prévues par le 2^e alinéa. Des propositions de Werffeli et Steinegger n'arrivent pas à contenter Pelichet, qui s'en tient à la question de principe et revendique l'autonomie des sections.

Mais le temps passe et la discussion bilingue complique et prolonge les opérations, aussi et vu l'heure avancée, la séance est suspendue et sera reprise après le banquet.

Dans l'intervalle, Delessert a pondé un nouveau texte qui a trouvé l'assentiment de Pelichet et de quelques dirigeants, et à la reprise de séance ce nouveau texte allemand du deuxième alinéa de l'art. 31 est

admis par 48 voix sur 50 votants. La rédaction française de cet amendement serait: « Dans les groupes et sections, tous les membres pratiquant la profession (berufstätigen) doivent faire partie de la Société suisse des géomètres. »

Les art. 33 et 34 sont admis à une grosse majorité et l'ensemble des statuts est voté par 49 voix.

Règlement de taxation. On admet la proposition de Schärer de ne discuter que les articles modifiés avec votation finale sur l'ensemble. A l'art. 1, Delacoste désirerait que les travaux pour améliorations foncières ne soient pas compris dans le calcul des contributions de taxation. A cela Früh répond qu'en Suisse allemande, les travaux d'arpentage nécessités par les remaniements parcellaires ont toujours été taxés et il recommande d'admettre le texte du projet, ce qui se produit sans peine, aucune proposition contraire n'étant faite. L'art. 2 est admis sans opposition. A l'art. 3, Aregger propose de remplacer « sous-commission » par « commission ». Emery s'inquiète du sort qui sera fait aux adjudicataires ne se rattachant à aucune section et il voudrait avoir la garantie dans ce cas que les contributions de taxation ne seront pas exagérées. Le caissier Kübler le tranquillise en assurant que cette redevance ne dépassera pas le 5 ‰ qui est le maximum de ce que les sections prélèvent. Les art. 5 et 7 ne soulèvent aucune observation. Une modification d'ordre rédactionnel est présentée par Früh pour l'art. 9 qui est alors admis sans discussion. A l'art. 13, Delessert propose de fixer à 4 ‰ le maximum de la contribution de taxation à prélever des membres qui ne se rattachent à aucune section. A ce sujet, Werfelli se demande pourquoi en Suisse romande deux ou trois cantons ne se grouperaient pas pour former une section comme cela existe en Suisse allemande. De cette façon chaque géomètre pourrait plus facilement se rattacher à une section et faire profiter celle-ci de ses expériences pour la taxation. Allenspach recommande de s'en tenir au texte du projet qui laisse une certaine latitude. Schärer tient à rappeler que la contribution de taxation 5 ‰ ne représente pas seulement les frais de taxation de l'entreprise, mais doit tenir compte dans une certaine mesure des frais d'établissement des tarifs généraux. Bertschmann ne s'oppose pas à la proposition Delessert qui est adoptée par 40 voix. L'art. 14 passe sans opposition et à l'art. 15, Aregger propose de remplacer les mots « des travaux adjugés » par « des contributions payées ». Ritzmann défend le projet du Comité central et à la votation ce dernier fait 33 voix contre 5 pour l'amendement Aregger. A l'art. 19, Delessert proteste contre la rigueur des peines conventionnelles, mais après réplique de Bertschmann et comme il n'est pas fait d'autre proposition, on passe au vote pour l'ensemble du règlement, qui est admis par 39 voix.

Etant donné l'heure avancée, le président propose de renvoyer à plus tard l'examen des objets prévus sous chiffre 6 et 7 de l'ordre du jour. Il rappelle que l'assemblée des délégués a voté une résolution concernant la révision du programme d'études pour géomètres et il propose de laisser au Comité central le soin de nommer une commission qui sera chargée de l'étude de cette question. A une majorité bien évidente l'assemblée se déclare d'accord avec cette façon de procéder.

Divers et propositions individuelles. Le caissier Kübler exprime le plaisir qu'il éprouve en pensant aux décisions que l'assemblée vient de prendre; en effet la révision des statuts et du règlement de taxation amènera une amélioration de l'état de la caisse centrale. D'autre part le versement d'une contribution extraordinaire facilitera la tâche des organisateurs du Congrès international.

Härry se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier bien sincèrement M. le géomètre cantonal Guibert et Messieurs les ingénieurs ruraux Wey et Fluck pour l'organisation si réussie de ces deux journées.

Allenspach rappelle en quelques mots le prochain congrès et demande

aux collègues de collaborer à sa réussite en venant nombreux à Zurich. Puis le président souhaite une heureuse rentrée à tous et lève la séance à 16 h 45.

Olten, juin 1930.

Le secrétaire: *H. Rahm.*

26^e Assemblée générale de la Société suisse des Géomètres, à Neuchâtel,

les 17 et 18 mai 1930.

Lors de l'assemblée générale de 1929, qui eut lieu à Zoug, les géomètres suisses ont décidé que leur réunion de 1930 se tiendrait à Neuchâtel.

Pour se conformer aux statuts et aussi pour tenir compte des vacances escomptées pour le Congrès international, l'assemblée de 1930 ne devait pas durer plus d'un jour. Et lorsqu'on proposa Neuchâtel, de nombreux collègues qui n'avaient jamais entendu parler de Section neuchâteloise, parceque d'ailleurs inexistante, se demandaient avec une pointe d'anxiété de quelle façon et par qui s'organiserait cette réunion. Or l'expérience a été concluante et Neuchâtel a prouvé qu'il n'était pas absolument nécessaire d'avoir une section pour mener à bien une assemblée générale, mais qu'il suffisait d'avoir un petit et très dévoué comité d'organisation.

Les organisateurs, Messieurs Wey et Fluck, ingénieurs ruraux, et Guibert, géomètre cantonal, avaient prévu pour le samedi après-midi une excursion dans le Val-de-Ruz et suivant le programme fixé, un grand auto-car emmenait les participants de l'autre côté de Chaumont, par Fenin, à Savagnier où tout le monde mit pied à terre pour entendre, en face d'un paysage splendide, les explications de M. l'ingénieur Wey, directeur du génie rural neuchâtelois.

Après une orientation générale, M. Wey donna tour à tour en français et en allemand des renseignements très intéressants sur les entreprises de remaniement parcellaire de Chezard-St-Martin et Cernier dont les campagnes fertiles s'étalent dans le fond de la vallée. Nous ne reviendrons pas sur les détails de ces entreprises, puisque chaque participant reçut les plans et indications usuelles relatives à l'ancien et au nouvel état. Rappelons seulement que les territoires ci-dessus furent déjà drainés dans les années 1893—94 par l'ingénieur-entrepreneur Chandora. Pour ce qui concerne ce remaniement parcellaire, remarquons le groupement intense et la faible longueur à l'hectare des nouveaux chemins. En outre, l'estimation des terres s'est faite sans tenir compte de la distance et la prise de possession des nouvelles parcelles vit l'application de plus et moins-values (variations passagères) suivant plans et tableaux détaillés.

Le chemin du retour passait au travers du domaine de l'Ecole cantonale d'agriculture et les organisateurs en avaient prévu la visite, sachant que la corporation des géomètres s'intéresse à tout ce qui touche l'agriculture et son développement.

Divisés en deux groupes (allemands et welsches) les participants entendirent avec beaucoup d'intérêt les renseignements de M. le Directeur Taillefert et d'un des maîtres, M. Barrelet; après avoir visité les différentes installations et particulièrement admiré le nouvel immeuble, tout le monde se retrouva dans la grande salle autour de tables fleuries où l'on fit honneur à une excellente collation arrosée d'un Neuchâtel pétillant. Merci encore à M. le Directeur et aux autorités neuchâteloises pour la si cordiale hospitalité offerte aux géomètres suisses.

A part un léger arrêt aux Hauts-Geneveys pour admirer la vue